

PLAN PARTICULIER D'URBANISME DU PÔLE RÉGIONAL DE LA SANTÉ

Rapport de la consultation
publique de l'été 2021





Table des matières

Mise en contexte	2
Vision d'un Quartier de la santé propice aux saines habitudes de vie	2
Problèmes actuels dans le secteur de l'hôpital régional et solutions proposées	2
Les grandes étapes du projet	3
Faits saillants de la consultation publique de juillet 2021	4
Statistiques.....	4
Préoccupations des citoyens et des partenaires internes et externes.....	4
Conclusion	5





Mise en contexte

La Ville de Saint-Jérôme est l'une des seules villes québécoises à planifier un environnement urbain favorable à la santé à l'intérieur d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU). Cet outil de planification favorisera une cohérence entre l'aménagement du territoire et les saines habitudes de vie.

Vision d'un Quartier de la santé propice aux saines habitudes de vie

Projetons-nous en 2040.

Pionnière au Québec et en Amérique du Nord, la Ville de Saint-Jérôme a su mettre à profit les grands investissements publics pour régénérer une partie de la ville en un quartier de la santé exemplaire qui fait encore école aujourd'hui. De ce secteur peu structuré est né un véritable écosystème verdoyant où les citoyennes et les citoyens, les travailleuses et les travailleurs et les visiteuses et les visiteurs tirent profit d'un environnement favorisant les comportements sains. En 2040, le Pôle régional de la santé est non seulement un haut lieu de soins, mais le point d'ancrage du virage santé de toute une population.

Le Quartier de la santé abrite l'une des plus fortes concentrations de services et d'expertises en santé et en services sociaux au nord de Montréal. Il est un carrefour unique du savoir, de la recherche, de l'innovation et de soins d'avant-garde.

Problèmes actuels dans le secteur de l'hôpital régional et solutions proposées

Plusieurs problèmes ont été soulevés dans le secteur et constituent la trame de fond de ce plan particulier d'urbanisme.

Problème : Un secteur en transition

Solution : Un milieu de vie complet spécialisé comme haut lieu de l'emploi et des expertises de santé dans la région

Problème : Une forme urbaine sous-valorisée et un environnement asphalté

Solution : Un environnement positif, sain, à échelle humaine et durable



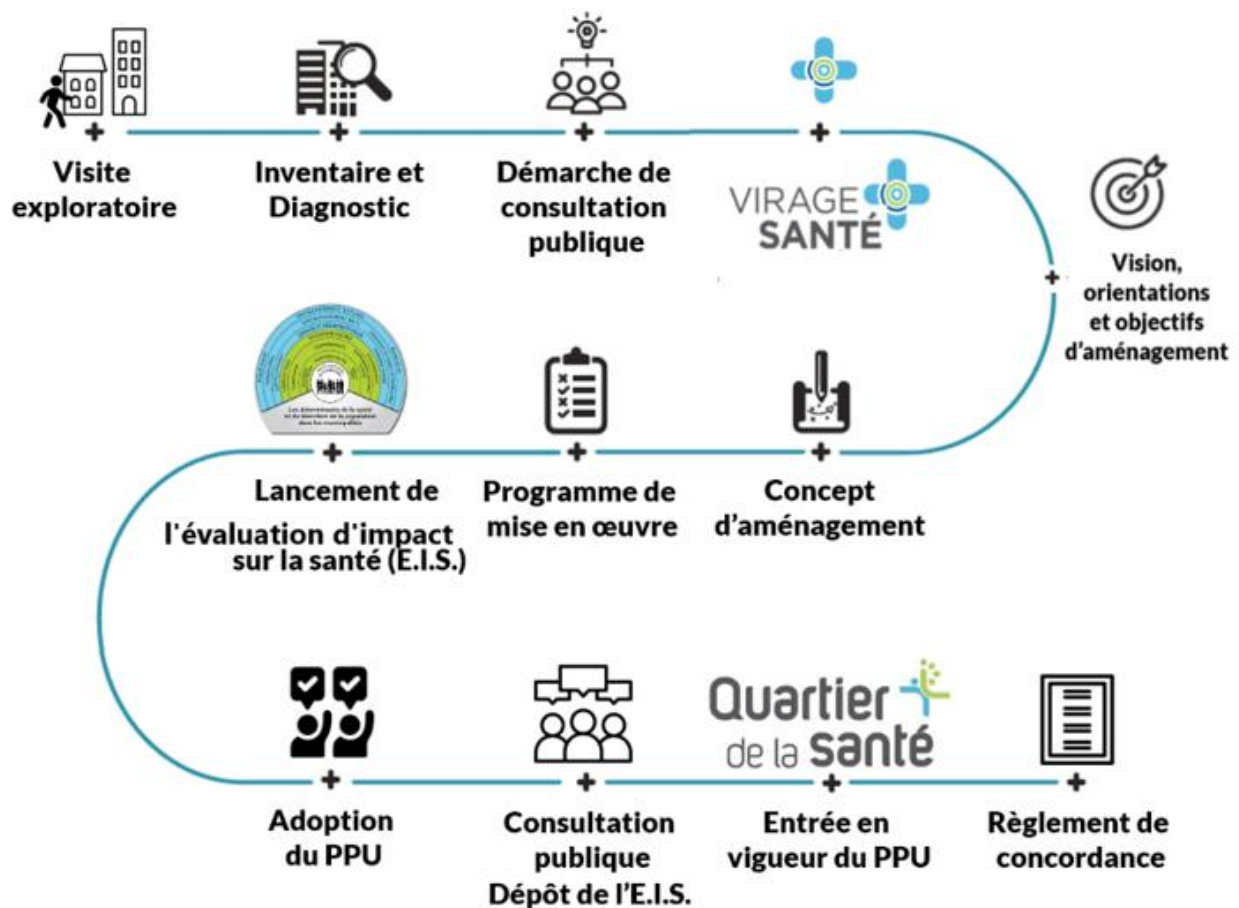


Problème : Une accessibilité et une offre de mobilité insuffisantes

Solution : Des infrastructures et des services d'avant-gardes permettant d'emprunter des alternatives santé pour l'accès et les déplacements dans le pôle.

Les grandes étapes du projet

Plusieurs étapes ont été réalisées avant l'adoption du PPU, dont les démarches de participation citoyenne.





Faits saillants de la consultation publique de juillet 2021

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) établit les bases en matière d'information, de consultation et de participation publiques permettant d'associer les citoyens à la gestion de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

En vertu de cette Loi, une consultation publique est nécessaire avant l'adoption du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (art. 109.3).

Du 6 au 21 juillet, une démarche de consultation publique a été mise en ligne sur la plateforme de participation citoyenne citedepossibilites.ca. La population a donc été invitée à partager des mémoires ou des commentaires sur le premier projet de règlement.

Statistiques

Du 16 juin au 13 septembre 2021, la page de consultation publique a eu un franc succès.

- 795 visites totales (moyenne de 58 par jour);
- 451 visites pendant la période légale de consultation;
- 82 personnes ont téléchargé au moins un document sur la plateforme;
- 15 dépôts de mémoire ou commentaires, dont 2 par courriel;
- 3 demandes d'informations additionnelles;
- 1 100 vues (photos).

Préoccupations des citoyens et des partenaires internes et externes

De nombreuses attentes formulées figuraient déjà dans le PPU. Néanmoins, des idées constructives soumises par la population ont été ajoutées. Plusieurs précisions ont aussi été apportées sur différentes thématiques.

Voici quelques ajouts au PPU à la suite de la consultation publique de juillet 2021 :

- Bonification des coupes types des rues afin d'assurer une meilleure sécurité des usages du transport actif.
- Ajout d'indicateurs et de cibles spécifiques (ex. : % de canopée, nombre de supports à vélos par fonction, % de logements abordables, nombre de stationnements à grande surface, nombre de mètres de nouveaux corridors verts comportant un taux minimal d'ombrage de 50% du sol) pour atteindre notamment les objectifs de verdissement et d'adaptation aux clientèles vulnérables.
- Ajout d'aménagements adaptés à la clientèle âgée (mobilier et distance maximale).
- Bonification de l'offre en activités sportives et récréatives.





- Ajustements visant à faciliter la réalisation de projets immobiliers et la bonne compréhension du PPU et de ses répercussions auprès des promoteurs (ex. : « bonus zoning » conditionnellement avec le projet de mixité sociale, clarification sur les cartes et schémas, spécifications concernant l'emplacement du centre culturel et communautaire).
- Planification d'un zonage qui favorise l'implantation de petits commerces alimentaires sains (ex. : fruiteries), mais aussi de supermarchés afin que tous les résidents aient accès, en 10 minutes de marche ou moins, à une offre alimentaire saine et abordable.
- Mise de l'avant d'une mixité sociale souhaitée dans les secteurs résidentiels.
- Ajout de zones de fraîcheur accessibles à tous (fontaines, jeux d'eaux, etc.).
- Bonification du mobilier pour tenir compte des besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite.
- Précisions apportées à certaines cartes et intentions d'aménagement.
- Bonification pour l'animation du secteur et les vitrines commerciales au rez-de-chaussée des projets immobiliers.
- Intégration d'un indicateur avec une cible pour la construction de logements abordables, sociaux et pour les familles.

Conclusion

À la suite de la période de participation citoyenne de juillet 2021, plusieurs bonifications ont été apportées afin d'y intégrer les préoccupations et les suggestions des citoyens et des partenaires, renforçant par le fait même ce projet porteur d'avenir.

Le Plan particulier d'urbanisme modifié a ensuite été adopté par le conseil municipal le 5 octobre 2021.

De plus, la visite de près de 800 personnes sur la plateforme de participation citoyenne sur un horizon de trois mois prouve que cette dernière a fait ses preuves et qu'elle est un bon outil de communication pour consulter les citoyens.

Le Plan particulier d'urbanisme modifié et adopté est disponible sur la plateforme de participation citoyenne : citedepossibilites.ca.





24 novembre 2021